Dimanche 22 Septembre 1872. No 76 DOUZIÈME ANNÉE.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE LIBÉRAL DU VALAIS

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : 1 an, 10 fr. 6 mois, 5 fr. 50
3 mois, 3 francs.
Pour l'Etranger : le port en sus.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION,
On est prié de s'adresser au bureau du Journal, à Sion.
On peut aussi s'abonner à tous les bureaux de poste.
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
10 centimes la ligne ou son espace.
Les annonces se payent d'avance et doivent être adressées à l'Imprimerie.

Canton du Valais.

Le Conseil fédéral a prononcé le 19 de ce mois la déchéance de la Compagnie de la Ligne d'Italie.

Le Grand-Conseil est convoqué à l'extraordinaire pour le lundi, 30 courant.

Avisé que le père jésuite François Allet avait été nommé curé de Loèche, le Conseil fédéral a demandé des explications à ce sujet au gouvernement valaisan. Le département de l'Intérieur a répondu que, d'après des renseignements fournis par le préfet, la nomination en question avait effectivement eu lieu, mais conformément aux dispositions de la Constitution fédérale. Le Conseil fédéral a répliqué que cette réponse se comprend très peu et demande d'ultérieures explications.

Un moyen bien simple de terminer cette affaire serait d'exiger du père Allet une déclaration franche et catégorique sur le fait de savoir si, oui ou non, il appartient encore à l'ordre des jésuites.

L'interprétation à donner à l'article 58 de la Constitution fédérale interdisant en Suisse l'ordre des jésuites et les sociétés qui lui sont affiliées, a été donnée par les pouvoirs compétents. Il n'y a pas lieu pour le moment de discuter l'opportunité du maintien ou du retrait de cette décision et de son interprétation. La loi existe : donc il faut s'y soumettre, à moins de violer la loi.

M. le Rapporteur près le tribunal de Loèche nous a adressé, dans une forme d'ailleurs très convenable, une longue lettre en réponse à un petit entre-filet inséré dans le N° 73 du *Confédéré*, qu'un de ses amis a bien voulu, dit-il, lui communiquer, ce qui nous apprend avec un vrai regret que M. le Rapporteur a cessé d'être au nombre de nos abonnés.

D'après cet honorable fonctionnaire, l'individu dont nous avons parlé n'est pas italien mais anglais: il a été poursuivi correctionnellement et non criminellement: la blessure qu'il a causée par sa faute, était très sérieuse; le plaignant s'est rendu à Brigue pour se faire soigner et non pour éviter sa confrontation et il avait tout droit de consulter un avocat.

M. le Rapporteur admet du reste que le prévenu aurait été incarcéré, s'il n'avait fourni une caution, et que les poursuites ont cessé par le paiement de mille francs et de tous frais. Nous avions dit 1300 fr.

L'intervention de M. le conseiller d'Etat Zen-Ruffinen n'est pas contestée, et il faut supposer qu'elle n'a pas eu lieu sans motif.

En somme, le fond de notre récit que nous tenons d'un étranger impartial et qui a été indigné des procédés de la Justice valaisanne, ce récit reste vrai. Peu importe que les poursuites aient été faites au criminel ou au correctionnel; la différence est peu importante en Valais où le jury brille par son absence. Le fait est que des poursuites ont été exercées et un étranger menacé d'incarcération, s'il ne payait, pas et que le payement a suffi pour mettre fin à ces poursuites. Preuve évidente que le non-payement constituait tout le délit.

Nous n'avons point blâmé le plaignant d'avoir eu recours à M. l'avocat Allet ; mais, à tort ou à raison, son intervention a suffi pour introduire la suspicion contre l'indépendance de la commission d'enquêtes avec laquelle il a longuement conféré, ce que nous nous étions abstenus de dire, pendant que le prévenu attendait son interrogatoire. Circonstance insignifiante aux yeux d'un Valaisan qui en voit tous les jours bien d'autres, mais qui a dû soulever l'indignation d'un Anglais; puisque Anglais il y a.

M. le Rapporteur attribue le départ du plaignant pour Brigue, à 9 lieues de distance, au seul but de se faire soigner ; ce qui n'est guère conciliable avec son aveu que l'Anglais avait fait donner sur place au blessé tous les soins exigés par son état.

Nous avons écrit, et le fait est vrai, que les procédés judiciaires dont il s'agit, ont exité la surprise indignée des nombreux étrangers en séjour à Loèche; nous serions heureux si nos observations pouvaient engager les tribunaux du pays à être plus circonspects, si non envers les Valaisans, mais au moins envers les étrangers autrement susceptibles que nous.

Les deux demi-bataillons de landwehr de l'arrondissement central et de celui du Bas-Valais, réunis à Sion depuis huit jours, ont terminé mercredi soir leur cours de répétition. Les cadres avaient précédé la troupe de quelques jours. La tournure de ces miliciens au teint basané et à la marche un peu pesante était martiale. L'inspection du colonel fédéral inspecteur Grant a constaté, dit-on, un résultat relativement satisfaisant; l'instruction des officiers supérieurs, à cheval, laissait plus particulièrement à désirer.

Le *Walliser Bote* annonce que le dépôt des 500,000 fr. qui doivent servir de garantie à la nouvelle banque projetée *est assuré*.

Nous aurions préféré que la feuille allemande nous dise comment ce dépôt est assuré, ou plus simplement, que cette somme a été déposée en numéraires à telle banque suisse, à la disposition du Conseil d'Etat.

CONFEDERATION SUISSE.

On lit dans le *Moniteur universel* :

« Les Hollandais seront autorisés, à partir de la fin du mois, à entrer en France sans passeport, comme les Belges et les Anglais. »

Cette nouvelle causera un profond étonnement en Suisse. Après les Anglais et les Belges, voici les Hollandais pour lesquels la formalité du passeport est abolie, quand elle est maintenue pour les Suisses. Nous ne pouvons nous expliquer un tel état de choses. Ou bien les passeports doivent être supprimés pour tout le monde, ou bien leur abolition pour les uns et leur maintien pour les autres créent une inégalité choquante qu'il serait temps de faire cesser.

Sans vouloir rien dire de désobligeant pour le brave peuple hollandais, nous croyons que, pendant et après la guerre, la Suisse a donné assez de preuves de bonne amitié à la République française pour que M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, veuille bien mettre les Suisses sur le même pied que les Hollandais.

Militaire. — Le colonel Scherer a adressé aux troupes de la VIIIe division une courte allocution d'adieu dans laquelle il constate avec satisfaction les progrès réalisés et engage à persévérer avec zèle dans la voie du travail, afin qu'à l'heure du danger l'armée puisse avec confiance se mesurer avec l'ennemi.

Rapports internationaux. — Le gouvernement du Tessin sollicite l'intervention du Conseil fédéral pour l'élaboration d'un *modus vivendi* avec l'Italie, relativement à l'écoulement du lac de Lugano, lequel est devenu dangereux ensuite de l'ensablement de la Tresa. Ce gouvernement propose la nomination d'experts et l'exécution immédiate des travaux d'art qui seraient conseillés. Cette demande a été transmise à M. Pioda, à Rome, avec invitation de la liquider aussi vite que possible.

NOUVELLES DES CANTONS.

BERNE. — Samedi dernier, on a arrêté à Boécourt, le nommé Eugène Eglisa, originaire de Durmenach, receveur à Colmar. Cet employé, un jeune homme, avait quitté son poste, en débarrassant la caisse qui lui était confiée d'une somme de 20 à 30 mille francs. La gen-

darmerie bernoise l'a immédiatement dirigé sur Ferette où il a été remis à l'autorité allemande.

ARGOVIE. — Un jeune pharmacien de Zofingue, adonné à l'usage de l'opium, avait complétement ruiné sa santé, ce qui lui donna idée de se détruire. Il quitte son maître, prend un flacon d'acide prussique, se rend dans un hôtel où il demande un verre d'eau. La sommelière qui l'apporte le regarde. Le jeune homme prend le verre, verse l'acide et dit à la jeune fille : « Si vous avez une commission pour St-Pierre donnez-la moi. » Cette sinistre plaisanterie fait rire la sommelière. Alors le jeune homme avale le verre d'eau et tombe à terre le verre serré dans la main.

GENÈVE. — Sa Majesté la reine douairière de Prusse, Elisabeth, s'est arrêtée samedi à Genève ; descendue à l'hôtel des Bergues, elle en est repartie le même jour par un train suisse, après avoir rendu visite à M. le baron et Mme la baronne A. de Rothschild, en leur pavillon de Pregny.

GRISONS. — L'Italie est disposée à établir une ligne télégraphique par le Splügen, à condition que la continuation sur territoire suisse soit assurée. Il y aurait deux bureaux : l'un à Campodolcino et l'autre sur la montagne, à côté du bureau des péages.

LUCERNE. — Un ouvrier tessinois perdait samedi dernier toute sa fortune, l'économie d'une année, soit 400 fr. contenu dans un porte-monnaie. Un enfant trouva la somme, la remit à son père qui est loin d'être riche. Ce dernier s'empressa de la restituer à la police. Devant cet acte de probité une seule recommandation : chapeau bas.

SCHWYTZ. — L'*Association de la presse catholique* vient de prendre, à l'assemblée du *Pius-Verein*, la résolution suivante :

« Ses membres s'engagent à ne pas s'abonner à des journaux hostiles à l'Eglise et à ne pas les tolérer chez leurs subordonnés, à ne pas les soutenir par des insertions, et enfin à déserter les auberges qui tiendraient ces journaux sans tenir un nombre au moins égal de bons journaux catholiques.

SOLEURE. — Mardi dernier arrivait à Soleure, venant de Moutier, une bande de touristes d'un genre rare. C'étaient des Bohémiens, au nombre de douze, munis de passe-ports turcs. Ces intéressants Orientaux avaient avec eux 4 ours affamés, 2 chevaux qui ne l'étaient pas moins et un molosse pour garder le tout. La police saint-galloise avait facilité leur voyage en leur donnant l'autorisation de montrer leurs ours. A Soleure, une grande foule avide de curiosités s'est approchée, les femmes furetaient autour des voitures dans l'espoir de découvrir la jeune Böckler, âgée de 4 ans et 9 mois, blonde, etc., et pour laquelle est promise une récompense de 3000 francs. Tous les enfants présents et accrochés dans des sacs aux selles des chevaux, étaient d'un beau teint basané. La police, moins bienveillante que les curieux, a fait escorte à la bande et l'a reconduite à la frontière bernoise.

BALE. — Le gouvernement n'a pas voulu donner suite à la proposition, résultant d'un vote d'une assemblée populaire, d'établir par l'Etat des logements ouvriers.

— A partir du 1er octobre, il y aura, paraît-il, à Bâle, une quantité de gens sans logis. Il en est de même un peu partout. Les nouvelles constructions sont toutes au goût du jour, partant fort chères et inaccessibles aux petites bourses, ce qui produit dans les villes des crises qu'on ne peut pas éviter à temps.

NEUCHATEL. — Deux nouveaux et graves accidents de chemins de fer sont arrivés mardi après midi. Sur la ligne du Franco-Suisse, un serre-freins, le jeune Piaud, en voulant passer d'un wagon à l'autre, est tombé, et tout le train lui a passé sur le corps. Relevé dans un état désespéré, il a dû être amené jusqu'à Neuchâtel et a expiré, dans la soirée, à l'hôpital, où on l'avait transporté. Sur la ligne du Littoral, un cheval attelé à une voiture contenant deux dames et conduit par un jeune homme, s'est emporté, a brisé la barrière du passage à niveau au faubourg du Landeron, au moment où arrivait un train, et s'est précipité sur la voie. Le cheval a été tué et la voiture brisée ; le conducteur n'a pas été blessé ; en revanche, l'une des deux dames a eu la cuisse cassée, l'autre le nez meurtri par le marchepied d'un wagon.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

France.

Les faits et gestes de M. Thiers commencent à occuper tant de place dans les journaux français qu'il sera bientôt difficile de se convaincre que la république existe ; encore un peu, et le *reportage* sera redevenu ce qu'il était sous le régime impérial, un encensoir dont la fumée obscurcit la vue de celui qu'on encense.

C'est avec regret que nous voyons de grands journaux, qui se disent sérieux, spirituels, s'occuper d'un tas de riens, de petits détails, d'étiquette, de visites, de promenades, etc., toujours relatifs au chef du gouvernement, plutôt que de profiter de leur influence pour dire au peuple ce qu'il a besoin de savoir ; c'est d'autant plus triste que ces mêmes feuilles sont les premières, au moindre mouvement populaire un peu accentué, à crier sur les masses, à dire que le peuple est encore plongé dans la barbarie, que tant qu'il ne sera pas instruit, on n'en pourra rien faire. Commencez donc vous-mêmes à lui donner l'instruction qui lui manque ; moralisez-le ; intéressez-le à la chose publique, et vous verrez qu'il y a encore en lui bien des ressources.

Voyons, Français, que voulez-vous que nous pensions de vous quand nous lisons dans des journaux imprimés chez vous, par des Français, sous le régime républicain, et sans être blâmé de personne, qu'au dernier concert donné à Trouville, et auquel assistait M. Thiers, tous les yeux attendris se fixèrent sur lui lorsque Faure chantait le refrain du chef-d'œuvre d'Adam : *Noël, voici le Rédempteur !*

Franchement, nous n'aurions jamais pu supposer que l'empire avait laissé derrière lui une pareille traînée de boue et d'insanités.

M. Thiers, à son retour de Trouville, restera quelque temps au palais de l'Elysée. Pendant son séjour à Paris, il recherchera ce qu'il y a à faire quant aux bâtiments détruits sous la Commune, et il examinera les plans relatifs à la restauration des portions de la capitale qui ont souffert des dommages.

Il est probable que le président, en quittant Paris, ira terminer ses vacances parlementaires à Fontainebleau.

— Lolive qui a participé à l'assassinat de l'archevêque de Paris, Deschamps, qui a assassiné un soldat, Denivelle qui a participé à l'assassinat de Beaufort, ont été exécutés dans la matinée du 18 courant, à Satory.

Angleterre.

Un grand nombre de jésuites explusés d'Allemagne se réfugient en ce moment en Angleterre.

Le *Globe* constate que le gouvernement anglais est tenu, par ses statuts, de recevoir ces réfugiés d'un nouveau genre, comme il a reçu les partisans de la Commune ; mais on ne doit pas perdre de vue, dit-il, qu'il y a une grande différence entre l'exilé sans ressources qui ne débarque sur les côtes de l'Angleterre qu'avec des théories politiques désordonnées, et une société organisée comme celle des jésuites, dont tous les efforts, après des siècles, n'ont eu pour but que d'affaiblir les principes auxquels la Grande-Bretagne doit sa grandeur et sa prospérité. L'Agleterre est forcée de recevoir les jésuites que l'Allemagne expulse, et ne peut prendre à leur égard aucune des mesures de rigueur que leur appliquent les pays du continent.

Le *Globe* espère toutefois que l'Angleterre, maintenant qu'elle est avertie, n'oubliera pas cependant le proverbe : « Un homme averti en vaut deux. »

Allemagne.

Les journaux allemands nous apportent une nouvelle qui mérite confirmation : Le grand-duc de Bade va être nommé roi. On écrit, en effet, de Carlsruhe à la *Nouvelle Gazette du pays de Bade* : « Parmi les nouvelles qui circulent dans notre ville et occupent à un haut degré le public, je vous citerai surtout le bruit d'un grand événement qui va se produire dans les sphères gouvernementales. Le grand-duché va être érigé en royaume à l'occasion ou par suite de l'entrevue des trois empereurs. On croit savoir que cette élévation sera annoncée très-prochainement. Plusieurs personnes ajoutent que l'Alsace-Lorraine sera en même temps réunie au pays de Bade. »

Espagne.

A l'ouverture des Cortès, le roi a énuméré plusieurs projets relatifs à la justice, au commerce, à l'armée et à l'instruction publique. On dira toute la vérité sur le budget, et l'on présentera un projet d'arrangement avec les porteurs de titres de la dette, destiné à assurer le payement des intérêts.

Le roi a annoncé l'abolition de la conscription, l'établissement du service militaire obligatoire pour tous, l'abolition de l'inscription maritime, la réorganisation de la marine, la création d'un matériel de guerre conforme aux progrès de la science. — On proportionnera l'armée aux exigences de la sécurité du pays et à ses moyens économiques.

Les journaux de la Catalogne sont toujours remplis des exploits de Tristany, de Castells et autres guerilleros carlistes qui continuent à mettre à sac et à pillage les *pueblos*, et à dévaliser les particuliers suspects de libéralisme ou de républicalisme, ce qui pour eux est tout un. Un laboureur de Beuda, père de famille, a été maltraité et finalement mis à mort sous les yeux des siens.

— L'accident de chemin de fer survenu entre Tarragone et Tortosa, sur la ligne de Barcelone à Valence, a eu des suites graves. On ne sait pas encore le nombre exact des victi-

mes ; mais 17 cadavres ont déjà été retirés de la fondrière, et l'on parle d'une quarantaine de blessés, peut-être plus, car les travaux de déblaiement sont loin d'être terminés, bien qu'on y emploie 500 ouvriers, sous la conduite d'ingénieurs et la surveillance des gardes civiles.

On était encore sous la première émotion de cette triste nouvelle, qu'une autre catastrophe venait ajouter à l'horreur de la première.

— Une dépêche de l'alcade de Fraga, petite ville de la province de Lérida, annonçait que le pont construit sur la Cinca ayant été emporté par la violence des eaux qui s'était accrue par des pluies torrentielles, on s'était mis en devoir de transporter les voyageurs en barques, manœuvrées à la rame, et que l'une de ces barques avait chaviré livrant à la mort une quarantaine de personnes, malgrés tous les efforts tentés par la population pour les sauver. Deux ou trois seulement qui savaient nager, furent assez heureuses pour aborder la rive.

Amérique.

Des lettres de Topeka (Kansas) annoncent qu'un affreux massacre vient d'être commis par les Indiens dans le Colorado. La nouvelle en a été donnée par un témoin oculaire, M. Stanley, qui rapporte qu'un train militaire de 36 wagons, attelé de mules et chargé d'approvisionnements pour le fort Lyon, suivait la rive du Dry-Creek, sous le commandement de Stevens Bryan. Ce train était placé sous l'escorte d'un escadron du 6e de cavalerie, commandé par le lieutenant Mac Farland.

Pour une raison inexpliquée, cette escorte se trouvait à neuf milles en arrière, lorsque le train fut attaqué par une bande de 200 Indiens Arapahos, sous les ordres du célèbre chef Little Raven.

L'attaque a été conduite avec une sauvagerie sans égale. Quinze conducteur de wagons ont été tués ou blessés. Leur chef Bryan, qui s'était énergiquement défendu, a subi un supplice épouvantable : les Peaux-Rouges l'ont écorché vivant, de la tête aux pieds. Lorsque l'escorte est arrivée sur le théâtre du massacre, les sauvages avaient gagné le large en poussant des cris de défi et en agitant triomphalement leurs tomahawks.

FAITS DIVERS.

On annonce de Paris une nouvelle invention, due à M. Tommasi, ingénieur, sur laquelle les hommes les plus compétents se sont prononcés favorablement, et qui aurait pour résultat de remplacer, dans une certaine mesure, le courant électrique dans les communications télégraphiques. Le système de M. Tommasi repose sur une pression exercée sur une colonne d'eau renfermée dans un tuyau. Si, par exemple, l'Amérique remplaçait le câble au moyen duquel elle communique avec l'Europe, par un fil de cuivre creux, il devrait y avoir, à l'intérieur de ce fil, une colonne d'eau sur laquelle une machine hydraulique devrait exercer, en Europe, une pression dont on s'apercevrait en Amérique. Afin de neutraliser les effets de l'adhésion de l'eau, une pression de 250 atmosphères serait nécessaire pour une distance de 4000 kilomètres avec un tube ayant deux millimètres trois quarts de diamètre.

On a fait l'essai à Paris de cette invention avec un câble d'une longueur de 500 mètres. Les résultats ont été très-satisfaisants.

Une chasse au lion vient d'être organisée dans la province de Constantine, par quelques colons et des officiers de chasseurs.

Une lionne et deux lionceaux sont tombés sous les balles de ces hardis émules de Jules Gérard.

Le soir, quand les chasseurs ont rapporté sur un chariot leurs victimes, il y a eu fêtes et réjouissances dans tous les douars des environs.

C'est qu'en effet le lion, qui tend heureusement à disparaître des plaines de l'Algérie et à se réfugier dans l'Atlas, frappe d'un impôt très-rude les Arabes.

Pluie de poissons. — On écrit de Grahovo, à l'*Osservatore triestino*, qu'au commencement de juillet, à trois heures de l'après-midi, dans la plaine de Grahovo, a éclaté un ouragan épouvantable suivi d'une pluie abondante mêlée d'anguilles et d'autres petits poissons de mer. Les spectateurs indigènes ne pouvaient pas s'expliquer cette pluie de poissons de mer, attendu qu'ils sont à une distance de plus de huit lieues de la mer.

Des vieillards se rappellent qu'il y a quarante ans, le même phénomène s'est produit à Primorie, à peu de distance de Grahovo, par quelque trombe maritime.

VARIÉTÉS.

Un Chinois qui habite Paris vient de recevoir de Pékin le programme des fêtes que va occasionner le mariage de l'empereur de Chine. Nous extrayons, dit le *Figaro*, de ce programme les détails suivants :

« Ordre est donné aux préfets et yemens des dix-huit capitales de l'empire, d'illuminer *à giorno* toutes leurs circonscriptions pendant les nuits de noces. Pendant les trois jours que dureront les fêtes, tous les jugements seront suspendus. Tous les monuments de la partie de Pékin, dite Ville-Sacrée, seront tendus de soie rouge brodée de dragons de diverses couleurs. Sur l'immense place qui précède le palais seront dressés des centaines de kiosques recouverts de soie, et contenant des musiciens chargés d'exécuter les mélodies sacrées.

« A l'occasion de son mariage, l'empereur, selon l'usage, se présentera au balcon de la salle du trône ; il y recevra les félicitations de tous les mandarins, qui feront trois génuflexions et neuf saluts, suivant la loi de Ho-Teou.

« A dix heures du matin arrivera le palanquin impérial, intérieurement et extérieurement tapissé de soie jaune, et orné aux quatre coins de dragons d'or. Le palanquin sera porté par huit hommes vêtus de peau de tigre et de soie verte, ce qui constitue la livrée de l'empereur.

« L'usage est, en Chine, que la fiancée se rende chez son mari ; mais en cette circonstance, l'usage sera renversé. Les deux fiancés iront au-devant l'un de l'autre, escortés d'un cortége immense portant des lanternes multicolores, comme dans *Fleur de Thé*.

« Les époux entreront dans une immense cour, recouverte d'une tente de soie blanche, ornée de dragons jaunes et verts. Au milieu de cette cour sera placée une table en laque, supportant deux flambeaux aux bougies rouges incrustées de dragons d'or. Sur la table, un vase d'or contenant du sable et trois petits bâtons dorés et parfumés, nommés Loun-Sian. Sur la table, trois petits gobelets. Ce sont les signes symboliques du mariage.

« Avant la cérémonie, l'empereur s'assiéra pendant quelques minutes sur son trône en or massif. A ce trône seront attachés par de fortes chaînes un éléphant blanc et un lion. A un moment donné, quinze cents lanternes de couleur s'allumeront tout à coup, tout le monde s'agenouillera et le mariage s'accomplira.

« L'empereur et les impératrices élèveront ensemble les trois petits bâtons vers le ciel, puis les remettront entre les mains de trois mandarins à boutons de corail, qui les replaceront dans le vase d'or. Ensuite Leurs Célestes Majestés videront le contenu des trois gobelets, pleins d'une sorte de bouillie de riz consacré. Les trois impératrices baiseront alors la main de l'empereur et le mariage sera terminé.

Le troisième jour des noces, l'impératrice sera publiquement proclamée garde des sceaux.

Extrait du Bulletin officiel N. 58

INTERDICTIONS.

St-Gingolph.

Aux enfants mineurs de feu François Chaperon.
Tuteur, François Chaperon.
Subrogé, Joseph Chaperon.
Andréane Chaperon, née Avocat.
Conseil judiciaire, Edouard Chaperon.
Marie-Berthe Pédronin.
Tuteur, Albert Chappaz.
Subrogé, François Chaperon, de feu Jean,
Claudine, veuve Amedée Pédronin et ux Dlles Louise et Joséphine Pédronin.
Conseil judiciaire, Benjamin Duchoud.

Collombey-Muraz.

Léopold Carraud.
Conseil judiciaire, Félix Turin.
Marie-Thérèse Chervaz.
Conseil judiciaire, Silvin Chervaz.

Nendaz.

Antoine Devène
Curateur, Jean-Jacques Devène.
Subrogé, Jean Jacques Fournier.
Jean-Barthélemy Devène.
Curateur, Pierre-Joseph Bourband.
Subrogé, Baptiste Gai, de Fey.
Jean-Pierre Devène.
Curateur, Michel Fournier, de Baar.
Subrogé, Jacques-Joseph Fournier.
Pierre-Joseph Michelet.
Curateur, Philippe Rossini.
Subroge, Jean Bornet.

Grimisuat.

Marie Schnider, de François.
Curateur, Pancrace Crettin
Subrogé, Augustin Mabillard.

Chippis.

Josette, de Jean Salamin.
Conseil judiciaire, Jean Salamin, de Pierre

Miége.

Augustin Perren, de feu Augustin.
Tuteur, le juge Caloz.
Subrogé, le président Antoine Masserey.
Josette Perren.
Tuteur, Maurice Tschob.
Subrogé, Adrien Caloz.
Alexandrine Perren.
Tuteur, Elie Clavien.
Subrogé, Jacques Perren.
Virginie Caloz.
Conseil judiciaire, Joseph Caloz.

A vendre.

Bois sec, découpé spécialement pour fourneaux de cuisine.

S'adresser à M. Auguste MARTIN, à Ardon.

ANNONCES.

LA PLUME FÉDÉRALE

par sa bienfacture et sa réelle supériorité, ayant suscité un grand nombre de contrefaçons plus ou moins bien réussies, nous prions les honorables consommateurs de bien vouloir s'assurer de la provenance de celles qu'ils emploient.

La véritable plume fédérale

porte sur chaque bec et sur les boîtes la marque de fabrique B et P.

PRIX DE LA BOITE FR 2

En vente chez *tous les papetiers et libraires de la Suisse.*

Dès la St-Martin prochaine

appartements à louer. — S'adresser au notaire MÉVILLOUD, à Sion. 6—1

Travaux publics.

Un concours est ouvert pour la construction d'un mur, sur la route de St-Bernard, à l'entrée d'Orsières.

Le montant des travaux est évaluée à environ 400 francs.

L'enchère aura lieu à Orsières, le 29 septembre courant, à 2 heures de l'après-midi, à la maison de commune, où les devis et conditions peuvent être vus.

Sion, le 17 septembre 1872.

Le *Département des Ponts et Chaussées.*

Chez le père Deydier, à St-Léonard.

A l'occasion des fêtes de St-Maurice et St-Michel, les 22 et 29 courant, il y aura bal champêtre, jeux de boules, de quilles et de crapaud. Courses dans le sac

Le bal commencera de suite après vêpres.

On trouvera une bonne consommation.

2—2

A louer pour cause de départ

un bel appartement à Monthey, composé de trois chambres, cuisine, galetas, cave et jardin. Au même endroit deux grandes et belles caves. — S'adresser à M. le président Dubosson, à Troistorrents. 3—2

TRANSPORTS TRANSATLANTIQUES

Pour tous pays, par vapeurs-posteaux de Genève à NEW-YORK, par le Hâvre fr. 200.

BUENOS AYRES, par Marseille » 320.

S'adresser à M. J. DELISLE, rue du Stand, 13, à Genève. (H6695X) 3—3

A VENDRE

UN FOUR en molasse, avec une bouche en fonte et ses deux soupiraux.

S'adresser chez HUGONET, boulanger, à Aigle. d3—2

EURHODINE.

Remède calmant instantanément les maux de dents provenant de la carie, et incomparable pour les maladies de la gencive.

Se trouve à la pharmacie
H. Brauns et Cie, à Sion.
Taramarcaz, à Sembrancher.
Hænni et Zen Ruffinen, à Loèche.
3—3 Gemsch, à Brigue.

Phosphate de fer soluble

de SERAS, pharmacien-docteur.

Ce nouveau produit sans saveur, remplace avec avantage toutes les préparations ferrugineuses et convient spécialement aux personnes délicates.

Prix du flacon : 2 francs

Chez H. BRAUNS et Cie, pharmacien, à Sion. 3—3

L'ASSOCIATION VINICOLE DE BORDEAUX

fondée en 1830, demande pour le placement à la clientèle bourgeoise de ses vins et de ses eaux-de-vie des **Représentants** dans les villes où son agence est vacante. Cette société composée de propriétaires de la Gironde, garantit tous ses produits et les reprend sur la simple affirmation qu'ils ne conviennent pas à la clientèle

Ecrire franco avec références à la Direction, rue Borie, 41, à Bordeaux. (H6994X)

ÉMIGRATION POUR L'AUSTRALIE.

Pour **Aurensland,** le *5 octobre.*
» **Nouvelle-Zéeland** le *11.* »

Sont expédiés de BALE des *laboureurs, ouvriers* et *servantes* à *fr. 125. Servantes* pour *Nouvelle-Zéeland* à *fr. 105.*

(H2545) 25—2*A S 1*f.d. **A. Zwilchenbart,** à Bâle.

Bureau d'émigration

autorisé.

Expéditions journalières

POUR TOUS PAYS.

Prix modérés. — Bon traitement.

Renseignements donnés par Charles IMSAND, à Sion.

A LOUER.

Un logement, sis à la rue de Conthey et bien exposé au soleil, comprenant deux chambres, cabinet et cuisine. — S'adresser à l'imprimerie qui indiquera.

MM. TAMINI, et Fils, occuperaient encore quatre à cinq mineurs.

S'adresser directement aux sus-nommés, à St-Léonard. ?—13

AGENCE CONCESSIONNÉE

TRANSPORTS MARITIMES

donnant des billets de passage pour tous pays..

Prix réduits par steamer et voiliers pour Montévidéo et Buénos-Ayres.

Renseignements: chez GAILLARD, Mce, commissionnaire à la gare de Sion.

Liqueur du Grand-St-Bernard

1er prix à l'Exposition de la Suisse romande

1871.

Cette nouvelle liqueur se recommande par ses propriétés hygiéniques, qui sont appreciées chaque jour davantage.

Seul dépôt pour Sion à la pharmacie DE QUAY et à Brigue, chez M. Ferdinand BURCHER.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL d18

Avis aux entrepreneurs de bâtiments.

MM. les entrepreneurs sont informés qu'ils trouveront dans les chantiers de M. Auguste MARTIN, à Ardon, les bois de construction sapin et melèze dont ils auront besoin. d 9—9

FERTILISATEUR

SUISSE

(Engrais naturel concentré).

à 7 fr. le quintal, sac perdu. Réduction de prix par demandes de 100 quintaux. — Le quintal (sans compter les avantages de la main-d'œuvre) équivaut à 30 pieds de fumier, soit à du fumier à 21 centimes le pied.

DR BEAUMONT & LASSIEUR. route de Carouge, 67, Genève. 8 8

A louer dès la St-Martin

Ensemble ou séparément, 1° un magasin sis rue de Lausanne ; 2° un appartement bien situé avec ses dépendances. — S'adresser à M. Joseph DE KALBERMATTEN, architecte, à Sion ?d5

On demande de suite

de bons **Chefs de cuisine, sommeliers, portiers, cuisinières cordon bleu, filles de chambre** et **filles de cuisine.**

S'adresser au bureau de Commission et Placement CLAVEL-CONTESSE A VEVEY. 10—8

MACHINES AGRICOLES

Usine de la Coulouvrenière

A GENÈVE

Lullin & Cie

MM. les agriculteurs sont informés qu'ils trouveront chez MM. Lullin et Cie, usine de la Coulouvrenière, un dépôt de *Machines et appareils agricols* nouvellement organisé. Ce magasin sera constamment pourvu de machines et appareils agricols prêts pour la vente, tels que :

Battoirs à blé américains
Battoirs à blé de divers genres.
Manéges pour 1 et 2 chevaux.

Rouleaux brise-mottes. Coupe-racines. Rouleaux pour prairies. Broyeurs à fruits. Pompes à purin. Hache-paille. Pompes pour puits. Concasseurs. Pompes à transvaser. Pressoirs à vin et à cidre. Pompes transportables. Pressoirs de manége. Vendangeuses. Tours pour pressoirs.

Tuyaux de conduite et appareils de distribution d'eau, tels que : bouches à eau pour jardins, robinets, regards. Pièces de charrues, et toutes pièces en fonte pour les divers instruments agricoles. (H 6408 X)

Marché de Sion

du 31 août 1872.

1	Froment, mesure fédérale		3 60
2	Seigle		2 50
3	Orge		2 10
4	Avoine		2 —
5	Fèves		3 —
6	Pommes de terre		1 00
7	Maïs		3 00
8	Haricots		4 —
9	Chataignes		3 —
10	Beurre la livre		1 20
11	Bœuf, 1re qualité la livre		0 80
12	» 2me qualité	»	0 70
13	Veau	»	0 70
14	Mouton	»	0 75
15	Lard	»	0 —
16	Fromage	»	0 70
17	Oeufs la douzaine		0 72
18	Pain, 1re qualité, la livre		0 24
19	id. 2me »	»	0 20
20	id. seigle	»	0 15

SION. — IMPRIMERIE JOS. BEEGER.